



*Service régional et départemental  
de la communication interministérielle*

Rouen, le 25 juillet 2019

## **Point de situation Station d'épuration d'Étretat**

Un incendie s'est déclaré dans la nuit du 17 au 18 juillet 2019 à la station d'épuration d'Étretat, compromettant son fonctionnement.

Au regard du principe de précaution, un arrêté préfectoral a été pris, le 18 juillet dernier, interdisant la baignade et les activités nautiques pour les plages de : Étretat - Yport - Le Tilleul - Vattetot-sur-mer.

Compte-tenu des orages prévus ce jour par Météo-France, l'arrêté demeure en vigueur.

Pour rappel, la pêche et la consommation des coquillages filtreurs sont déjà interdites sur le littoral et dans les eaux maritimes entre les communes du cap d'Antifer et Veulettes sur mer, en raison de la présence d'une algue (le dinophysis)

**SRDCI**

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

[www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr) et [www.normandie.gouv.fr](http://www.normandie.gouv.fr) . Twitter : @prefet76 6 **courriel** : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)